



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°31-2016-156

PUBLIÉ LE 18 AOÛT 2016

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

31-2016-08-18-001 - Arrêté portant modification de l'arrêté du 29 juin 2016 portant composition de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne. (1 page)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2016-08-18-001

Arrêté portant modification de l'arrêté du 29 juin 2016
portant composition de la commission d'examen des
situations de surendettement des particuliers de la
Haute-Garonne.

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Service du pilotage et de la mutualisation interministériels
Mission coordination

Arrêté portant modification de l'arrêté du 29 juin 2016 portant composition de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne

Le préfet de la région
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de la consommation, et notamment le titre III du livre III relatif à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers ;

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, et notamment le titre II chapitre 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2016 portant composition de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne ;

Vu le courrier de la caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne du 28 juillet 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'alinéa 2° c) de l'article 1^{er} de l'arrêté du 29 juin 2016 susvisé est remplacé par : «

2° Membres désignés

c) Personne justifiant d'une expérience dans le domaine de l'économie sociale et familiale

Titulaire : Mme Béatrice GASSIE, responsable du pôle social à la caisse d'allocations familiales 31

Suppléante : Mme Élodie POQUE, travailleur social territorialisé à la caisse d'allocations familiales 31 ».

Art. 2. – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, le directeur régional des finances publiques de Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne et le directeur régional de la Banque de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulouse, le 18 AOUT 2016

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Stéphane DAGUIN

